



SAINT-PARRES-LÈS-VAUDES



1712 - ENFANTS NATURELS

Le premier juillet 1712 a esté baptizée par moy
 soussigné p^{bre} curé de st parre les vaudes **francoise**
 fille née exillicitâ copulâ de marguerite menin
 fille majeure d'aans et de claud Large garçon
 suivant la déclaration que la ditte menin servante
 domestique dud. Large a fait a justice comme il
 appert par l'acte interrogatoire et proces verbal de
 visite fait par Messieurs les officiers en cette justice
 en datte du treizieme du mois d'avril dernier
 dont Jay eu communication Le parrein thomas
 Bonnet laboureur La mareinne
 d^{elle} francoise Lemarguenat Le parrein a déclaré
 ne scavoir signer Courbat J. guillaume

Le premier juillet 1712 a esté baptizée par moy
 soussigné p^{bre} curé de st parre les vaudes **francoise**
fille née exillicitâ copulâ de marguerite menin
 fille majeure d'aans et de **claud Large** garçon
 suivant la déclaration que la ditte menin servante
 domestique dud. Large a fait a justice comme il
 appert par l'acte interrogatoire et proces verbal de
 visite fait par Messieurs Les officiers en cette justice
 en datte du treizieme du mois d'avril dernier
 dont Jay eu communication Le parrein thomas
 bonnet laboureur la mareinne
 d^{elle} francoise Lemarguenat Le parrein a déclaré
 ne scavoir signer



Le méme jour et contequillemant a esté baptizé
 par moy soussigné p^{bre} curé de st parre les vaudes **henry** fill né ex
 illicitâ copulâ de la méme couche de la ditte marguerite
 menin fille majeure d'aans et dud. Large comme il appert
 par l'acte interrogatoire et proces verbal de visite fait par
 Messieurs les officiers en cette justice en datte du treizieme
 du mois d'avril dernier dont Jay eu communication Le parrein
 thomas Bonnet laboureur La mareinne d^{elle} francoise
 Lemarguenat Le parrein a déclaré ne scavoir signer
 Courbat J. guillaume

Le même Jour et Consécutivement a esté aussi baptizé par moy sousigné p^{bre} curé de ce lieu **henry fils né ex illicitâ copulâ et de la même couche de la ditte margueritte menin fille majeure d'aans et dud. Large** comme dit est cy dessus Le parrein henry debeaulieu garcon et la mareinne francoise paiot fille qui a declarée ne scavoit signer



Relevés par Élisabeth HUÉBER

Sources : Site AD 10, Recherches, Documents numérisés, Généalogie, Saint-Parres-lès-Vaudes, 1675-1739, vue 79/139

1712 - UNE VEUVE ... JOYEUSE

Bapme Le vingt cinq octobre 1712 bonnaventure fille de marie philippe veufve de feu nicolas chovin née exillicitâ copulâ expatré incognito suivant la déclaration que lad. philippe a fait en iustice et ala Sage femme a este baptizée Le parrein Jean fils naturel de louis degumery sieur de La thuillerie et la mareinne bonnaventure fille de nicolas gouge qui ont déclaré ne scavoit signer. Signé Martin Courstat. Signé Guillaume

Le vingt cinq octobre 1712 **bonnaventure fille de marie philippe veufve de feu nicolas chovin née exillicitâ copulâ expatré incognito** suivant La déclaration que lad. philippe a fait en iustice et ala Sage femme a este baptizée Le parrein Jean fils naturel de louis degumery sieur de La thuillerie et la mareinne bonnaventure fille de nicolas gouge qui ont déclarés ne scavoit Signer.

Relevés par Élisabeth HUÉBER

Sources : Site AD 10, Recherches, Documents numérisés, Généalogie, Saint-Parres-lès-Vaudes, 1675-1739, vue 80/139

1730 - RAPPEL À L'ORDRE

Ordonnance de fermeture du cimetièrre et de vente des bancs d'église du 9 janvier 1730

Une première ordonnance du 6 septembre dernier pour clôturer le cimetièrre et vendre les bancs de l'église est restée sans effet.

Les bestiaux paissent tous les jours dans ce cimetièrre. Les haies doivent être restaurées pour que ces bestiaux ne puissent plus y entrer. De même, il existe une porte entre le cimetièrre et une maison contigüe qui doit être condamnée immédiatement.

Passé la fête de la purification de la sainte Vierge (le 2 février), si les travaux n'ont pas été effectués, le cimetière sera interdit. Les inhumations devront être faites dans les cimetières voisins.
Des bancs vacants ou possédés sans titre légitime, notamment celui du défunt sieur LE COQ, doivent être vendus au plus offrant.

Relevé par : Véronique FREMIET MATTEI
Source : AD Aube G62

1780 - VENU DE BIEN LOIN POUR MOURIR SI JEUNE

Sept. de Joseph Savoie fils de Jean Antoine Savoie
Joseph — Maréchal demeurant à Crevin Diocèse de Navarre
Navarre. —
1780 En Italie province de Losse dans la vallée —
de Nantigore, et de defunte Marie Bertrand —
ses père, et mère. Decédé d'hier agé d'environ
quinze ans à été inhumé cejour d'huy vingt
fevrier de l'an 1780 dans le cimetière
de cette paroisse en presence de Jean Baptiste
Marinot recteur d'école; d'Edme Viard tisserand.
et de George Massur fondeur d'étain maître
du dit deff qui a signé avec nous. Petit Jean
ce viary giorgio massur B. Marinot — Curé.

**Joseph Savoie fils de Jean Antoine Savoie
maréchal demeurant à Crevin Diocèse de Navarre
en Italie province de Losse dans la vallée
de Nantigore ; et de defunte Marie Bertrand
ses père et mère décédé d'hier agé d'environ
quinze ans à été inhumé cejour d'huy vingt
fevrier de l'an 1780 dans le cimetière
de cette paroisse en presence de Jean Baptiste
Marinot recteur d'école ; d'Edme Viard tisserand
et de George Massur fondeur d'étain maître
du dit deff qui a signé avec nous.
Signatures : Petit Jean, E. Viard, Giorgio Massur, B. Marinot**

Relevé par Suzanne DOUCET
Sources : Site AD10, Recherches, Documents numérisés, Généalogie, Etat civil, Saint-Parres-lès-Vaudes, 1771-1792, vue 38



1790 - RETROUVÉ MORT SUR SA VOITURE

L'an Mil Sept Cent quatre vingt dix Mars vingt
 Trente Mars pierre philbert domestique de Monsieur Claude
 Nicolas oudin Laboureur aufaux fossé paroisse de Saint
 Nicolas faubourg de La ville de Troyes decédé dhier
 âgé d'anviron Cinquante Cinq ans Le quelle a été trouvé
 Mort monté sur sa voiture dans cette paroisse ainsi quil
 Consté par Le certificat du Greffier en datte du trente Mars
 De La presente année ; a été inhumé dans Le Cimetiere de Cette
 paroisse par moy prêtre Curé soussigné en presence de Charles
 pillibert invalide de Meurant à Troyes paroisse de St nisiey
 frere du deffunt qui â Signé ; et qui â déclaré
 le Connaitre pour Son propre frere...

#passant
 #Claude Jean
 baptiste
 ?regot
 greffier en
 cette
 paroisse

L'an Mil Sept Cent quatre vingt dix Mardy
 Trente Mars **pierre philbert** domestique de Monsieur Claude
 Nicolas oudin Laboureur aufaux fossé paroisse de Saint
 Nicolas faubourg de La ville de Troyes decédé dhier
 âgé d'anviron **Cinquante Cinq ans** Le quelle a été trouvé
 Mort monté sur sa voiture # dans cette paroisse ainsi quil
 Consté par Le certificat # du Greffier en datte du trente Mars
 De La presente année ; a été inhumé dans Le Cimetiere de Cette
 paroisse par moy prêtre Curé soussigné en presence de Charles
 pillibert invalide de Meurant à Troyes paroisse de St nisiey
 frere du deffunt qui â Signé ; et qui â déclaré
 le Connaitre pour Son propre frere ...

Relevé par Suzanne DOUCET

Sources : Site AD 10, recherches, Documents numérisés, Généalogie, Saint-Parres-lès-Vaudes, 1771-1792, vue 114/141



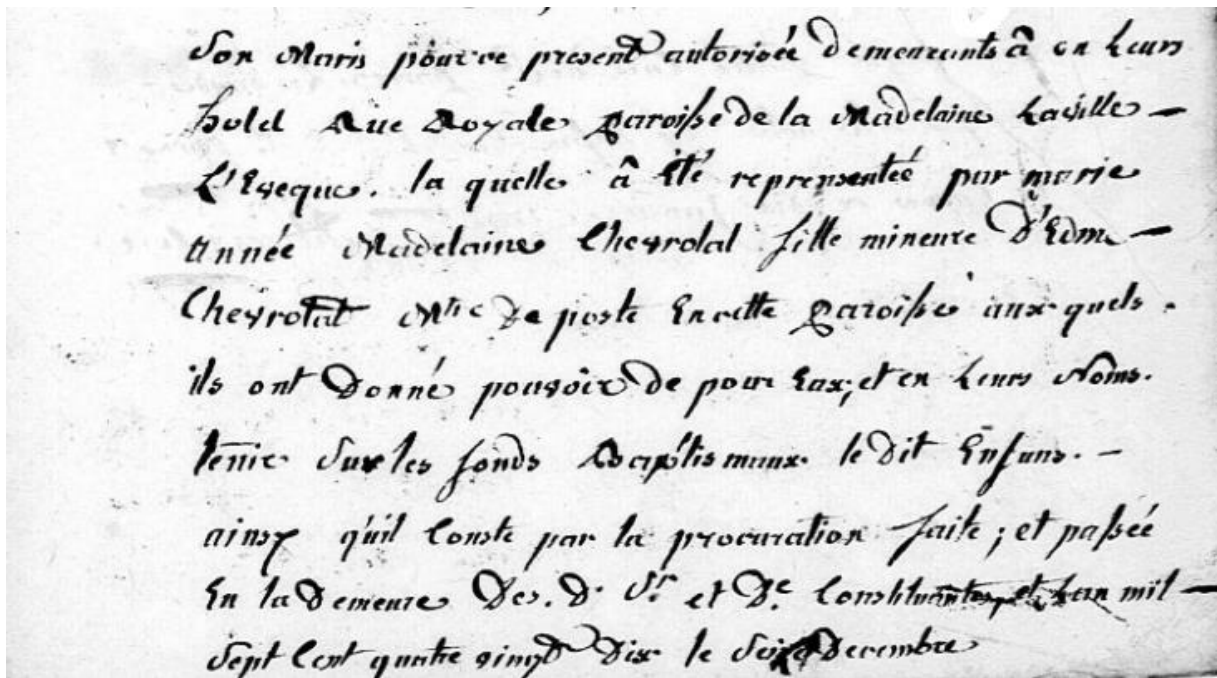
1790 - UN BEAU BAPTÊME

L'an mil sep cent quatre vingt dix; jeudy vingt trois
 de Louis
 françois de decembre à 8^{he} baptisé Louis françois Joseph
 Joseph.
 Chevrolat par moy pretre curé soussigné né
 1790
 du treize decembre de la presente année du legitime
 Mariage d'Edme Chevrolat Maitre de poste en
 cette paroisse, et de Marie Anne Mignot ses perre et
 mere

Le Garain M^{re} françois Claude Turbot vicaire
 Général du Diocèse de Nancy, Numonier ordinaire
 de Messames Adelaide, et vicoloire de France.
 lantès du Roy demeurant à Paris. A representé
 par Edme Loup Chevrolat fils aîné d'Edme
 Chevrolat maître de poste en cette paroisse.
 La Maraine Dame Catherine Louise d'Herbouvillè
 Dame de l'ordre imperiale de la Croix Etoilee; Epouse
 de M^{re} ~~Louis~~ Etard Louis Guy ex devant Comte
 de Chastelayr Lanté Chevalier de l'ordre Royal, et
 Militaire de St Louis, Mestre de Camp de Dragons de

L'an mil sep cent quatre vingt dix ; jeudy vingt trois
 decembre à été baptisé **Louis François Joseph**
Chevrolat par moy pretre curé soussigné né
 du treize decembre de la presente année du legitime
 mariage d'Edme Chevrolat maitre de poste en
 cette paroisse, et de Marie Anne Mignot ses père et
 mere


Le parrain Mtre François Claude Turtot vicaire
général du diocèse de Nancy, aumonier ordinaire
de Mesdames Adélaïde, et Victoire de France,
tantes du roy demurant à Paris. Representé
par Edme Loup Chevrolat fils mineur d'Edme
Chevrolat mtre de postes en cette paroisse.
La marraine dame Catherine Louise d'Herbouville
dame de l'ordre imperiale de la Croix Etoilée ; epouse
de Mr Erard Louis Guy cy devant comte
de Chastenay Lanty chevalier de l'ordre royal, et
militaire de St Louis, mestre de camp de dragons de



Son Maris pour ce present autorisée demeurant à en leurs
hotel rue Royale paroisse de la Madeleine Laville -
l'Eveque. la quelle à été representée par Marie
Année Madeleine Chevrolat fille mineure d'Edme -
Chevrolat mtre de poste en cette paroisse aux quels
ils ont donné pouvoir de pour eux ; et en leurs noms
tenu sur les fonds baptismaux le dit enfans. -
ainsy qu'il conste par la procuration faite ; et passée
en la demeure des d. Vr et De Constituantes, de l'an mil -
sept cent quatre vingt dix le seize decembre

son maris pour ce present autorisée demeurant à en leurs
hotel rue Royale paroisse de la Madeleine Laville
l'Eveque laquelle à été representée par Marie
Année Madeleine Chevrolat fille mineure d'Edme
Chevrolat mtre de poste en cette paroisse aux quels
ils ont donné pouvoir de pour eux ; et en leurs noms
tenu sur les fonds baptismaux le dit enfans
ainsy qu'il conste par la procuration faite ; et passée
en la demeure des d. Vr et De Constituantes, de l'an mil
sept cent quatre vingt dix le seize decembre

et ont signés. D'Herbouville Comtesse de Chastenay —
 Labbé Turtot, le Cte de Chastenay Doussier Gascet
 notaires. ledit Edme Loup Chevrolat à signé ainsy —
 que la dite Marie Anne ~~et~~ Madeleine Chevrolat.
 le pere present qui à aussy signé ainsy que la —
 dite Marie Anne Mignot mere dud dit enfans. De
 ce interpelles nous avons tous signés. Petit Jean curé
 M^{me} Anne Mignot
 M^{me} Anne Madeleine Chevrolat
 Edme Loup Chevrolat Edme Chevrolat



et ont signés d'Herbouville comtesse de Chastenay
 Labbé Turtot, le Cte de Chastenay. Doussier Gascet
 notaires. Ledit Edme Loup Chevrolat à signé ainsy
 que ladite Marie Anne Madeleine Chevrolat.
 Le père present qui à aussy signé ainsy que la
 dite Marie Anne Mignot mere dud dit enfans. De
 ce interpelles nous avons tous signés

Signatures : Petit Jean curé, M. anne Mignot, M. anne Madeleine Chevrolat, Edme
 Loup Chevrolat, Edme Chevrolat



Relevé par Suzanne DOUCET

Sources : Site AD10, Inventaires, Généalogie, Etat civil, Saint-Parres-lès-Vaudes, 1771-1792, vues 118 et 119/141



Instruction publique

SAINTPARRES-LES-VAUDES. — Le conseil municipal de cette commune s'est réuni extraordinairement le jour de l'Ascension, pour prendre une décision relative à l'obtention d'une bourse. Après délibération, une demi-bourse et un demi-trousseau ont été accordés au fils de M. F., notaire par cinq voix contre quatre.

Tout en reconnaissant au conseil municipal le droit de faire l'usage qu'il lui convient des crédits qui sont mis à sa disposition pour favoriser le développement de l'instruction, nous croyons que ce conseil municipal aurait agi avec beaucoup plus de sagesse en accordant les faveurs du conseil à un enfant intelligent; le choix eut été facile à faire, d'où les parents sont dans l'impossibilité de faire les dépenses nécessaires. Car, il paraît que M. F., notaire, possède une fortune assez considérable; et s'il est vrai que l'eau va toujours à la rivière, il n'est pas nécessaire qu'un conseil municipal républicain se laisse entraîner par le courant.

En attendant, comme nous le désirons, que l'instruction intégrale soit gratuite pour tous — ce jour-là la République sera à l'abri des surprises — nous engageons les conseils municipaux qui ont des bourses d'instruction à donner, de ne point imiter le conseil municipal de Saint-Parres-les-Vaudes, et de faire un choix plus démocratique.

Parution du 28 mai 1882

Instruction publique

SAINTPARRES-LES-VAUDES. — Nous avons raconté hier comment le conseil municipal de Saint-Parres-les-Vaudes a accordé au fils de M. F., notaire, une demi-bourse et un demi-trousseau, malgré la fortune assez considérable de cet officier ministériel.

M. Olivier, conseiller d'arrondissement et conseiller municipal, est venu hier nous faire part de l'émotion que ce vote a causé à Saint-Parres et dans les communes voisines. Il nous a déclaré également qu'une demande de scrutin public déposée par lui a été rejetée, et pour qu'il n'y ait aucune équivoque, qu'il avait voté contre la demande de M. F., notaire.

Parution du 29 mai 1882